

Identification du module

Module	Gestion du personnel
Condition d'admission	Être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une profession du domaine de la santé de niveau II ou de niveau tertiaire.
Compétences	Les titulaires de la certification de ce module connaissent et appliquent les bonnes stratégies de gestion du personnel, en prenant en compte les besoins des différents domaines d'application dans lequel elles opèrent.
Evaluation des compétences	Évaluation écrite de 90 minutes.
Niveau	Examen professionnel de la coordinatrice en médecine ambulatoire.
Objectifs à atteindre	<p>Les participants-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliquent les principes de la gestion des collaborateurs (T2); • distinguent les tâches factuelles des tâches de direction et les optimisent selon les principes de gestion du personnel (T3); • expliquent des fonctions, des styles et des techniques de direction et apprécient leurs effets sur le champ d'application propre (T3); • démontrent l'importance d'une information et d'une communication optimales au sein de l'entreprise (T3); • reconnaissent les conflits, les classent selon leur degré de gravité et appliquent les solutions appropriées (T3); • énumèrent les principaux facteurs de motivation et les appliquent (T2); • évaluent l'importance de l'ambiance de travail et développent des possibilités d'amélioration (T3); • reconnaissent des problèmes particuliers de direction, développent des possibilités de solutions et les appliquent (T3).
Certification	Certification partielle pour le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire (sous réserve du respect des conditions d'admission, selon chiff. 3.31 du règlement concernant l'examen professionnel).
Validité du certificat	5 ans.